

PREFECTURE DU GARD

LE PREFET DU GARD

LE PREFET DE LA LOZERE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
et de l'Environnement

Bureau de l'Environnement  
Référence : D/ACI/BENV/CD/HL/n°1867/21.12.93  
Affaire suivie par :  
Mme DAYRAL  
Tél. : 66.36.43.00

/)/imes, le - 2 FEV. 1994

9 4 N° 0 0 1 9 9

LE PREFET DU GARD, Chevalier de la Légion d'Honneur,  
LE PREFET DE LA LOZERE, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 Septembre 1992 portant application de l'article 5 de  
la loi n° 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté interpréfectoral Gard-Lozère n° 93-02107 du 13 Septembre 1993 fixant  
le périmètre d'étude du S.A.G.E. des Gardons ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard et du Secrétaire  
Général de la Préfecture de la Lozère,

**ARRETENT**

**ARTICLE 1er** - La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de  
gestion des Gardons est arrêtée comme suit :

**1 Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.**

**Représentants du Conseil Régional Languedoc-Roussillon :**

Titulaire : -Monsieur Robert RUAS  
Vice Président du Conseil Régional

Suppléant : -Madame Marie-Anne SABATIER  
Conseiller Régional

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

### Représentants du Conseil Général du Gard :

- Titulaires : -Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, Conseiller Général du canton de Lédignan
- Messieurs Fernand BALEZ, Conseiller Général du canton d'Alès Ouest,  
Pierre BASSOUL, Conseiller Général du canton d'Anduze,  
Jacques GRAS, Conseiller Général du canton de Vézénobres,  
Jean CARREYRON, Conseiller Général du canton de Saint-Chaptes,  
René PLAN, Conseiller Général du canton de Remoulins.
- Suppléant : -Messieurs Roger ATGER, Conseiller Général du canton de Saint-André-de-Valborgne,  
Lucien AFFORTIT, Conseiller Général du canton de Saint-Jean-du Gard,  
Jean GAZAIX, Conseiller Général du canton de Lassale,  
Patrick MALAVIEILLE, Conseiller Général du canton de La Grand-Combe  
Jean-Luc CHAPON, Conseiller Général du canton d'Uzès,  
Jean POUDEVIGNE, Conseiller Général du canton d'Aramon.

### Représentants du Conseil Général de la Lozère :

- Titulaire : -Monsieur FAÏSSE, Conseiller Général du canton de Barre des Cévennes.
- Suppléant : -Monsieur AIGOIN, Conseiller Général du canton de St Germain de Calberte.

### Représentants des Maires du département du Gard :

- Titulaires : -Monsieur Henri VINCENT, Maire de St Maximin,  
-Monsieur Félix BONNAL, Maire d'Anduze,  
-Monsieur Jean AZZOPARDI, Maire de La Grand'Combe,  
-Monsieur Alain FABRE, Maire d'Alès,  
-Monsieur André CLEMENT, Maire de Collias,  
-Monsieur Rémi LAURENT, Maire de Dions,  
-Madame Lucienne TAULELLE, Maire de Vers Pont du Gard,  
-Monsieur Jean-Marie BIOT, Maire de Montfrin,  
-Monsieur René ROBERT, Maire de Brignon,  
-Madame Maguy ESPAZE, Maire de Cardet,  
-Monsieur Denis BOUAD, Maire de Blauzac,  
-Monsieur Claude VIAN, Maire de Ste Anastasie
- Suppléants : -Monsieur André BOISSET, Maire de Générargues,  
-Monsieur Gérard COMPAN, Maire de Maruéjols-les-Gardons,  
-Monsieur Bernard BOUDIN, Maire de Ners,  
-Monsieur Gérard BERNON, Maire de Ste Cécile d'Andorge,  
-Monsieur Jacques SAURIN, Maire de Moussac,  
-Monsieur Aimé MOURGUES, Maire de Sauzet

- Monsieur Arthur NAVATEL, Maire de Castillon du Gard,
- Monsieur Maurice FOSSAT, Maire de Lézan,
- Monsieur Gilbert ROUANET, Maire de Mialet,
- Monsieur Jean-Louis PELLIQUIER, Maire de St Chaptès,
- Monsieur René PLAN, Maire de Remoulins,
- Monsieur Jean FONTANIEU, Maire de Massanes.

**Représentants des Maires du département de la Lozère :**

- Titulaires : -Monsieur MASBERNARD, Maire de St Julien des Points,  
-Monsieur Guy AFFORTIT, Maire de Ste Croix Vallée Française.
- Suppléants : -Monsieur MAZOYER, Maire de St Andéol de Clerguemort,  
-Monsieur PLANTIER, Maire de Moissac Vallée Française.

**2 Collège des Usagers.**

**Représentants des Chambres d'Agriculture et du syndicalisme agricole :**

- Titulaires : -Monsieur Jean MALLET, Vice Président de la Chambre d'Agriculture du Gard,  
-Monsieur ETIENNE, Représentant la FDSEA de la Lozère.
- Suppléants : -Monsieur Jean-Pierre VILLARET, Secrétaire Général FDSEA du Gard,  
-Monsieur Lionel DUMAS, Chambre d'Agriculture de la Lozère,

**Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres des Métiers :**

- Titulaires : -Monsieur Jean-Pierre LAUTIER, Chambre de Commerce et d'Industrie  
de NIMES-UZES-LE VIGAN  
-Monsieur Yves CROUZET, Chambre de Commerce et d'Industrie d'ALES.
- Suppléants : -Monsieur DHOMBRES, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie  
de la Lozère,  
-Monsieur Jean-Pierre AFFORTIT, Chambre des Métiers de la Lozère.

**Représentants des Associations des propriétaires riverains :**

- Titulaire : -Monsieur AMOUROUX, Président de l'association de l'union des ASA du  
Gardon d'ALES - Mas des Gardies - 30360 VEZENOBRES.
- Suppléant : -Monsieur Marcel PLANTIER, Vice Président de l'association de défense des  
riverains contre les nuisances de la pollution de l'AMOUS  
Mas Noël - 30140 GENERARGUES.

### **Représentants des Associations de protection de la nature :**

Titulaire : -Monsieur FOUBERT (ALEPE)  
Ségalières 48110 STE CROIX VALLEE FRANCAISE

Suppléant : - Monsieur François DUFOUR  
Le Mazet - 48160 ST MARTIN DE BOUBAUX  
Association Les Amis de la Vallée du Galeizon

Titulaire : -Monsieur Jean-Paul ACHARD - SOREVE  
B.P. 27 - 30701 UZES

Suppléant : -Monsieur Jean-Luc TERRIN  
Association T.O.S.  
9 rue du Château - VALLABREGUES

Titulaire : -Monsieur Yves AURIER, Secrétaire Général SPN

Suppléant : -Monsieur Claude LOUIS  
SPN ALES  
133 La Pujade - 30380 ST CHIRSTOL LES ALES

### **Représentants des Associations de pêche et de pisciculture :**

Titulaire : -M. Jean ASTIER, Vice-Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture du Gard.

Suppléants : -M. Jacky PONS, Trésorier de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et pisciculture du Gard.

### **Représentants des intérêts du tourisme :**

Titulaire : -M. le Directeur du Comité départemental du tourisme du Gard ou son représentant

Suppléant : -M. le Directeur du Comité départemental du tourisme de la Lozère ou son représentant

### **Représentants des carrières :**

Titulaire : -Monsieur CORP, UNICEM

Suppléant : -Monsieur Max LAZARD, UNICEM

### **3 Collège des Administrations.**

- Monsieur le Préfet du Gard ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de la Lozère ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement représentant le Préfet de Bassin RMC ou son délégué,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Gard ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Lozère ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Gard ou son représentant,
- Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Gard ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau RMC ou son représentant,
- Monsieur BARIL représentant le Conseil Supérieur de la Pêche ou son suppléant Monsieur MIELOT,
- Monsieur Didier LECUYER représentant le Parc National des Cévennes ou son suppléant M. Marcel MENUT

**ARTICLE 2** - La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années à compter de la date du présent arrêté.

Il cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leur fonction ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

**ARTICLE 3** - Le Président de la commission locale de l'eau sera élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.


**ARTICLE 4** - La liste des membres de la commission sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du GARD et de la Préfecture de la LOZERE et insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chaque département.

**ARTICLE 4** - Le Secrétaire Général de la Préfecture du GARD et le Secrétaire Général de la Préfecture de la LOZERE sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé aux intéressés.

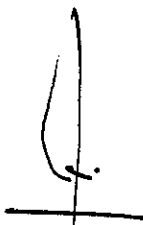
LE PREFET DU GARD,

  
**Franck PERRIEZ**



POUR AMPLIATION  
 Pour le Préfet,  
 L'Attaché, Chef de Bureau  
  
 Cécile DAYRAL

LE PREFET DE LA LOZERE,

  
**Charles MEUNIER**